



MAIRIE DE MONT
ARANCE-GOUZE-
LENDRESSE
(Communes fusionnées)

12-04-2017-17

Date de convocation le 07/04/2017

Nombre de conseillers en exercice : 14
Présents : 11
Procuration : 2
Votants : 13

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 12 avril 2017

Le douze avril deux mil dix sept à dix-huit heures, se sont réunis, en la salle du Conseil de la Mairie de Mont, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MONT (Arance-Gouze-Lendresse), sous la présidence de M. Jacques CLAVÉ, Maire.

Etaient présents : Mmes BAZIARD, ETCHART, LOQUET, PALIS, PÉAN, et ainsi que MM.CAMDESSUS, CLAVÉ, DUCOS-DUCQ, LACOSTE-PEDELABORDE, LETARGUA, et SALLEFRANQUE.

Pouvoirs : Mme POLHER a donné pouvoir à M. CLAVÉ
Mr HILLOOU a donné pouvoir à M. LETARGUA

Absente : Mme BERT

Secrétaire de séance élue : M. BAZIARD

OBJET : SIGNATURE D'UN COMMODAT AVEC ARKEMA France

Dans le cadre de l'étude d'impact des installations du site industriel ARKEMA de Mont, la société ARKEMA France souhaite implanter sur un terrain appartenant à la Commune de Mont 7 ouvrages piézométriques pour acquérir les données nécessaires à cette étude.

A ce titre, ARKEMA France sollicite la commune à titre de prêt à usage ou commodat conformément aux articles 1876 et suivants du Code Civil pour l'implantation de ces ouvrages.

Le maire demande au Conseil Municipal à l'autoriser à signer le commodat pour l'implantation des ouvrages piézométriques.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITÉ D' :

AUTORISER le Maire à signer ce commodat

Ainsi fait et délibéré à MONT, les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.

Le Maire,

Jacques CLAVÉ